



Mot du maire

Novembre 2025

Ce mot a été lu au cours de la séance du conseil municipal le lundi 17 novembre 2025.

Chers citoyens et chères citoyennes,

Dans un premier temps, je tiens à vous remercier de vous être déplacés et d'avoir exercé votre droit de vote lors des élections municipales du 2 novembre dernier. La démocratie s'est exprimée pour la continuité du travail accompli depuis les quatre dernières années et je tiens à vous remercier pour votre confiance renouvelée, pour ce second mandat. Je félicite les quatre nouveaux élus (Mme Anne-Louise Rouleau, Mme Isabelle Tardif, M. Olivier Bonneau et M. Mathieu Emond), qui, avec des idées nouvelles et une belle énergie, vont se joindre à nos conseillers d'expérience, Mme Guylaine Rajotte et M. Guy Corriveau, pour former notre nouveau conseil, à l'image de notre belle municipalité. Pour les quatre prochaines années, on souhaite continuer à travailler pour nos citoyens, de concert avec les différents acteurs que sont nos organismes, nos associations, nos différents comités et les membres de l'équipe de direction de la municipalité afin de prendre des décisions éclairées pour assurer un développement responsable pour notre municipalité.

Acquisition d'un lot à haut potentiel récrétouristique

Ce soir, nous présentons une résolution pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition du lot 6 654 536 situé sur le chemin Bouffard, résolution qui fait suite à l'avis de motion qui vous avait été présenté lors de la séance du conseil du 1^{er} octobre dernier. Ce terrain de 80 acres est composé d'une aire de villégiature et de points de vue exceptionnels via sa montagne, mais également avec des sentiers déjà existants qui ont été réalisés en

collaboration avec le Club de ski de fond Les Fondeurs de notre municipalité et l'organisme les Sentiers de l'Estrie. Les élus vont devoir se prononcer sur le fait que l'on franchit une autre étape des démarches qui ont débuté il y a de cela plus de 2 années, lorsque le propriétaire M. Pierre Leblond nous a contactés via notre conseiller M. Guy Corriveau pour nous offrir l'opportunité d'acquérir une partie de son terrain, soit 80 acres qu'il entretient avec passion depuis plus de 40 ans et dont son rêve est de pouvoir s'assurer d'offrir aux citoyens de SDDDB cette espace de villégiature unique, en acceptant que la transaction se fasse à la valeur marchande qui est une valeur plus basse que certaines offres qu'il a reçues. Vous comprenez que le travail avait eu l'approbation de la majorité des membres du conseil précédent et que nous aurions aimé conclure avec ceux-ci. À titre informatif, voici un résumé de la réflexion, des démarches et consultations réalisées pour en arriver à cette autre étape :

- Notre municipalité est reconnue pour sa villégiature et ses cinq lacs, ce qui cadre avec ce projet. Certains de nos citoyens ont la chance de demeurer sur le bord de nos lacs ou encore y ont accès, d'autres ont la chance d'avoir de grands terrains, ce qui dans les deux cas n'est pas la réalité pour tous nos citoyens.
- Notre comité CCU (Comité Consultatif en Urbanisme) avait eu le mandat de nous proposer sa vision du développement du futur de notre municipalité à partir de nos forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM), dont l'un des points était justement de profiter d'opportunités qui pourraient nous être offertes afin de s'assurer d'offrir à nos citoyens l'accessibilité à nos plans d'eau ou encore à nos forêts, ce qui dans le cas qui nous concerne répond exactement à leurs recommandations.
- J'ai rencontré la directrice de notre école Jardin des lacs, qui à partir de son programme « Santé Globale » appuyait notre démarche en se disant très favorable ce qui permet d'avoir un endroit à SDDDB pour justement faire découvrir le volet éducatif de la beauté de notre villégiature et comment peut-on la préserver via des actions pour la protection de l'environnement.
- Vendredi dernier, j'étais à la Table d'Harmonisation pour l'Agrandissement du Parc National du Mont Orford, qui nous partageait à partir de leurs statistiques la

croissance année après année du nombre d'adeptes pour les activités de plein air (ski de fond, marche en forêt, raquettes, etc.).

- Comme mentionné, nous avons les différents organismes tels que le club de ski de fond Les Fondeurs de notre municipalité avec ses 300 adultes qui paient une carte de membres alors que pour les enfants c'est gratuit, les sentiers de l'Estrie, le Centre Sport Loisir Estrie et le parc du Mont Orford qui sont informés de nos démarches et veulent collaborer avec nous une fois l'acquisition complétée.

- Maintenant, vous voulez savoir :

- Qu'est-ce que ça représente sur notre compte de taxes? Si on se réfère à la valeur moyenne d'une résidence à Saint-Denis-de-Brompton qui est de 658,000.00 \$, le prêt sur 20 ans avec un taux d'intérêt de 3,0 % serait d'un montant de 25.50 \$ sur le compte de taxes, soit l'équivalent de 0,50 \$ par semaine.
- Avec la collaboration de l'organisme « Sentier de l'Estrie », qui est le mieux placé pour nous orienter vers les différents programmes de subvention, cela pourrait nous permettre de continuer d'aménager graduellement et selon nos moyens, les sentiers déjà existants.

J'espère avoir pu vous expliquer brièvement le travail accompli à ce jour pour la réalisation de ce beau projet, qui se veut rassembleur et qui, selon la majorité des membres du conseil sortant et de l'équipe de direction, représente une opportunité unique, qui à l'origine, selon l'entente avec M. Leblond, devait être réalisée avant la fin de l'année 2025, mais qui a accepté de reporter jusqu'au mois de mars 2026, pour nous permettre de franchir toutes les étapes qui sont :

- L'adoption par le conseil du règlement d'emprunt que nous vous présentons ce soir
- L'ouverture du registre qui se tiendra le mardi 25 novembre de 9 h 00 à 19 h 00 à l'hôtel de ville, dont vous pourrez voir la publication sur le site de la municipalité
- S'il y a suffisamment de signatures, il y aura tenue d'un référendum pour la suite de ce projet dont la date sera à déterminer.

- Et s'il y a toujours l'acceptation du projet par les citoyens, on doit avoir l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH (ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation) qui devrait normalement être approuvé dans un délai maximum de trois mois.
- Ce qui nous amène au plus tard vers la mi-mars 2026, qui est la date butoir telle qu'entendue avec le propriétaire.

Pour ceux qui le désirent et à titre indicatif, vous trouverez à l'arrière des copies de plan de l'endroit du terrain ainsi que des copies du plan des sentiers de ski de fond qui a été réalisé par l'organisme Sentier de l'Estrie.